



Bureau de Coopération
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations
Unies pour l'Environnement

Programme Regional Océanien de l'Environnement

SPREP/Rapport National 12

Original: Anglais

RAPPORT NATIONAL No.12

TOKELAU

**Commission du Pacifique Sud
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
Juillet 1980**

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

T O K E L A U

RAPPORT NATIONAL

(traduit sous contrat)

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEN DE L'ENVIRONNEMENTTOKELAURapport NationalI. LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET SA MISE EN OEUVREA. POLITIQUE1. Protection de l'Environnement(a) Protection contre les parasites, notamment les moustiques et les rats

- (i) Pulvérisation de pesticides sur les îles inhabitées;
- (ii) Traitement de l'eau potable en réservoirs, au moyen de kérosène;
- (iii) Dépôt de gateaux empoisonnés en des lieux non susceptibles d'être découverts par les enfants, afin d'attirer les rats;
- (iv) Usage de produits chimiques nocifs pour les rats.

(b) Semaine obligatoire de la protection dans les écoles

- (i) Des plantes sont mises en terre pour favoriser la résistance à l'érosion;
- (ii) Il est planté beaucoup plus de plantes que nécessaire à l'alimentation et à la fabrication de produits artisanaux;

(c) Limitation de l'autorisation d'escale aux atolls pour les navires étrangers

- (i) Le naufrage, à Afafu, d'un navire venant de Pago Pago a entraîné peu après l'empoisonnement des poissons.
- (ii) Des navires de la flotte néo-zélandaise protègent la Zone Economique de Tokelau, établie le 1er avril 1980, des navires étrangers.
- (iii) Les avantages de la zone doivent revenir aux habitants de Tokelau.
- (iv) Prévention des rejets des déchets dans les eaux de Tokelau.

B. NECESSITES(a) Lutte antiparasitaire

- (i) Réduire la population de moustiques, qui provoque des maladies, afin de prévenir la malaria, la fièvre de Ross et d'autres maladies, moins graves;
- (ii) Prévenir l'expansion des rats, également propagateurs de maladies.

- (iii) Les insecticides et les pesticides sont nécessaires, car si la lutte contre les parasites n'était pas assurée, il se produirait un déséquilibre du milieu naturel qui serait préjudiciable aux habitants des îles.

(b) Semaine de la protection de l'environnement

- (i) Prévention de l'érosion;
- (ii) Continuité de l'approvisionnement alimentaire;
- (iii) Prévision d'activités industrielles supplémentaires pour les sans emploi;
- (iv) Prise de conscience des besoins d'îles aussi éloignées et aussi isolées.

(c) Zone économique

- (i) Eviter la pollution;
- (ii) Aider les habitants à tirer le meilleur parti des ressources limitées de poisson, de coprah, et de la production artisanale;
- (iii) Sensibiliser les habitants de Tokelau aux Législations Internationales, ce qui aide à réduire l'isolement de l'île.

C. PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Section de la Publicité et du Développement Economique

- (a) Achète les produits artisanaux aux fabricants et les vend à des clients secondaires;
- (b) Se charge de la publicité et de la correspondance pour la vente des Pièces Commémoratives de Un Tala de 1978, 1979, et 1980 à venir, ainsi que des produits artisanaux.

2. Relance de la production de coprah

- (a) Plan de replantation;
- (b) Utilisation d'engrais;
- (c) Lutte contre les scarabées-rhincéros.

3. Catamarans subventionnés dans le cadre du Programme de Développement des Nations Unies

- (a) La prise a été vendue. L'argent qui en a été tiré permet de soutenir les plans en cours.

4. Clubs de jeunes

- (a) Ils apportent une assistance à la réalisation de projets du gouvernement ou des villages en fournissant de la main-d'oeuvre, même si celle-ci n'est pas gouvernementale mais volontaire.

5. Association du Service Public

- (a) Sauvegarde les droits de ses membres;
- (b) Aide ses membres à comprendre la législation;

- (c) Exprime les mécontentements pour le compte de ses membres, etc...
- (d) Recommande aux Conseils des mesures à faire appliquer par les institutions afin de répondre aux besoins des habitants des atolls, et principalement de Tokelau, bien qu'elle envisage des applications universelles.

6. Commission budgétaire consultative

- (a) Examine objectivement l'opportunité des dépenses en fonction des priorités et des besoins;
- (b) Consulte le Fono et assure la coordination entre le Fono et le service Public.

7. Aménagement du Territoire ou Régional

(a) Introduction du Service Public de Tokelau dans le Système Politique

- (i) Les fonctionnaires soumettront des propositions aux dirigeants politiques qui auront la responsabilité des prises de décision importantes, bien que les premiers conseillent les dirigeants et les Conseils quant aux besoins sur chacun des atolls, et à la -

8. Conception des projets de développement

A. Agriculture

- (a) Elevage de volaille et de porcs introduit par le Directeur de l'Agriculture et de la Pêche;
- (b) Essais de culture de légumes à échelle réduite:
 - (i) La très faible fertilité du sol entraîne le recours à des méthodes d'humification utilisant des déchets facilement récupérables, transformés par les éléments, ou à des procédés de compostage.
- (c) Lutte contre les parasites au moyen de produits chimiques:
 - (i) Moustiques
 - (ii) Rats
 - (iii) Scarabées-rhinocéros

B. Pêche

- (a) Introduction de différentes sortes d'équipement de pêche pour les pêcheurs locaux par l'intermédiaire des Magasins Coopératifs, subventionnés dans le cadre du PDNU;
- (b) Des stagiaires sont choisis sur chaque atoll pour être formés à différentes techniques de pêche dans des instituts techniques d'outre-mer;
- (c) Acquisition, financée dans le cadre du PDNU, de catamarans, pour faciliter la pêche aux pêcheurs de Tokelau;
- (d) Les demandes individuelles de moteurs hors-bords sont en augmentation. Ceux qui ne peuvent se permettre d'en acheter un se cotisent à plusieurs pour parvenir à en acquérir un par famille. La pêche s'en trouve facilitée, bien qu'une telle acquisition puisse parfois être contraignante.

C. Energie

- (a) Des éoliennes produisent assez d'énergie pour charger les batteries du système de radio-télécommunication.

D. Eau

- (a) Les toîts servent à recueillir de l'eau destinée à la consommation.
- (b) Des roches non poreuses forment des puits dont l'eau est destinée aux porcs et à la volaille;
- (c) Des réservoirs en béton ont été mis en place pour le stockage de l'eau;
 - (i) les structures de ces réservoirs ont été financées dans le cadre du PDNU.
- (d) Le Service Public attribue un réservoir en acier gratuit à chaque maison comportant une couverture métallique.

9. Aménagements

A. Iles extérieures

- (a) On peut observer une stratification des cocotiers, dûe à leur re-plantation régulière chaque semaine;
- (b) Culture de Pulaka: il s'agit d'une plante similaire au taro (cyn-tosperma adule) mais légèrement plus dure.

II LEGISLATION

A. Législation sur l'environnement

- 1. Du fait de la stérilité du sol, la végétation est presque inexis-tante. Des petits arbustes interrompent ça et là les étendues de sable. Les cocotiers, les pandanus, les bananiers et les arbres à pain sont en nombre important.

A Nukunonu, le Responsable de l'Administration a encouragé les villageois à ne plus arracher les mauvaises herbes, car elles per-mettent d'éviter l'érosion du sol.

De nombreuses familles font pousser des petits lots de taamus et de pulakas.

- 2. Les digues ont été renforcées pour repousser la mer, et pour pré-venir l'érosion.
- 3. Les porcs, qui détruisent certaines plantes utiles autour des vil-lage, ont été parqués. Le Ministère de l'Agriculture possède une porcherie qui donne d'excellents résultats à Nukunonu.

B. Législation traditionnelle

- 1. Les médecins et les infirmières, assistés des comités féminins locaux, procèdent à des contrôles hebdomadaires des habitations et de leurs alentours. Cette pratique est suivie sur les îles habitées seulement, bien que les îles extérieures non habitées comportent des amoncel-lements de déchets non éliminés, ce qui favorise le développement de moustiques et de rats dans les petits réservoirs d'eau qui se forment.

L'eau potable est quelquefois traitée pour éliminer les larves de moustiques.

2. La nécessité d'une plus grande réglementation peut paraître s'imposer, mais elle dépend également de la compréhension et de l'enthousiasme de la population pour la protection de l'environnement. Une exploitation inconsciente appelle des explications qui, à leur tour, doivent être fondées sur une législation traditionnelle.

NOTE

Le Gouvernement néo-zélandais faisant appliquer et protégeant les droits de Tokelau sur la plan international, Tokelau n'a signé aucune convention ni aucun traité internationaux sur l'environnement. Dans le cadre de la mise en oeuvre du développement politique de Tokelau, la Nouvelle Zélande a annoncé, le 1er avril 1980, la création de la Zone Economique Exclusive de Tokelau, ce qui ouvre Tokelau aux législations internationales.
